

Image not found or type unknown



Quel contrat de mariage couple franco-américain

Par **lalilalere**, le **04/04/2008 à 18:04**

Bonjour
Mon futur conjoint est américain. Divorcé, sans enfants. J'ai moi-même un enfant.
Je voudrais savoir quel type de contrat de mariage valable en France et aux Etats-Unis permettrait une succession entre époux.
Merci.

Par **Visiteur**, le **05/04/2008 à 00:13**

Bonsoir,
La communauté universelle + une clause d'attribution permet au conjoint survivant d'être propriétaire de tout ou partie du patrimoine total.
Voyez votre notaire, il saura vous conseiller.
Cordi@lement